Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 062-266208461-20260123-DECCCAS2026_02-CC

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEC_CCAS2026_02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de Vermelles en date du 6 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Président du CCAS,
Vu le Code de la Commande Publique,
Considérant qu'il convient d'assurer la maintenance des ascenseurs de la Résidence Autonomie « Henri Lucas » afin de disposer d'une installation fonctionnant en toute sécurité,
Vu la proposition présentée par la société TKE à Saint Léonard,

Objet : Contrat de maintenance des ascenseurs de la Résidence Autonomie « Henri Lucas »

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société TKE à St Léonard un contrat de maintenance des ascenseurs du Centre social Joseph Cadart.

ARTICLE 2 : Le montant annuel du contrat s'élève à :
Appareil AMP 3620X : 1 150.00 HT
Appareil AMP3621X : 1 150.00 HT

La durée est d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil d'Administration du CCAS lors de la prochaine réunion.

Fait à Vermelles, le 23 janvier 2026
Alain DE CARRION
Président du CCAS

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 23/01/2026
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifié exécutoire compte tenu
De la réception en sous-préfecture le 23 janvier 2026
Et de sa publication le 23 janvier 2026